

Conditions générales de participation à VITADANSE - JUST DANCE 974

(A imprimer, remplir, signer et ramener impérativement sur place le jour de l'épreuve)

Dans le cadre du festival Vitadanse 2017 et avec l'accord d'UBISOFT, L'association Tempo Danse Academy organise le 1^{er} concours « JUST DANCE » de La Réunion.

Le présent document à vocation à soumettre les candidats participants au règlement du concours « JUST DANCE 974 ».

Le Vainqueur, toutes catégories remportera un Billet d'avion Aller/Retour Réunion Paris offert par le Partenaire CORSAIR, pour participer à la WorldCup JUST DANCE à Paris en 2018, sous réserve de remplir les conditions de participation de cet évènement et d'avoir accompli dans les délais impartis par l'organisateur les formalités d'inscriptions. L'association Tempo Danse Academy décline toute responsabilité en cas d'obstacle à la participation du vainqueur de « Just Dance 974 » à la « Just Danse World Cup ».

De même, la mise à disposition d'un billet d'avion A/R Réunion-Paris reste soumise aux conditions fixées par le partenaires et les règlement qui s'applique à tout voyageur.

Les phases qualificatives pour participer aux phases finales se tiendront comme suit :

- le mercredi 3 mai à La FNAC Ste-Marie de 15h à 18h
- le vendredi 5 mai à La FNAC St-Benoît de 16h à 19h
- le samedi 6 mai à La FNAC St-Pierre de 15h à 18h
- le dimanche 7 mai à La FNAC Le Port de 9h à 12h

La Tempo Danse Academy se réserve le droit à tout moment et sans justificatif à fournir de modifier le calendrier prévisionnel des épreuves, qualificatives ou finales. Il appartient aux intéressés de s'assurer disposer des bonnes informations mises à jour par voie de presse ou sur le site www.tempo-danse-academy.re.

La phase finale aura lieu pendant le festival VITADANSE au Gymnase Daniel NARCISSE à La Possession le Jeudi 11 mai 2017 à partir de 18h.

1. Organisation des épreuves qualificatives

L'épreuve est organisée à partir de 3 catégories de candidats par classes d'âges.

- Catégorie 1 : Les moins de 13 ans (Attention, les moins de 13 ans ne sont pas éligibles à la compétition Just Dance WorldCup et ne peuvent donc prétendre au billet d'avion. Pour cette catégorie un autre prix sera décerné).

- Catégorie 2 : de 13 à 26 ans (éligible au concours Just Dance WorldCup pour les moins de 18 ans sur conditions consultables sur le site de l'organisateur).
- Catégorie 3 : les plus de 26 ans

Dans chaque catégorie, 2 candidats seront sélectionnés par site (Sur 4 sites aux 4 coins de l'île) pour la phase finale.

Les Candidats se présentent 2 par 2 et seules les 2 meilleurs scores par catégories parmi l'ensemble des passages par sites sont sélectionnés pour les phases finales.

Les scores sont ceux indiqués dans le jeu « Just Dance » utilisé sur le site le jour du concours, au terme de la chorégraphie sélectionnée.

Le choix des chorégraphies dans « Just Dance 2017 » est aléatoire et à l'initiative de l'organisation.

2. Organisation des épreuves finales

Les 6 meilleurs danseurs par site (Score réalisé sur le jeu « Just Dance 2017 ») lors des épreuves qualificatives sont invités à participer le jeudi 11 mai à partir de 18h au Gymnase Daniel NARCISSE à La Possession.

Les 24 compétiteurs s'affrontent par élimination direct par série de 2 jusqu'aux finales par catégorie puis à la grande finale inter-catégorie (pour les plus de 13 ans et les plus de 26 ans)

Le vainqueur, dans les conditions précitées, pourra s'envoler à Paris pour la Just Dance WorldCup.

Il est précisé qu'en cas de victoire d'un mineur, seul son billet sera offert par la Tempo Danse Academy et son partenaire CORSAIR et les billets du ou des accompagnants restent à leur charge en totalité.

3. Inscription

Les inscriptions se font individuellement via le formulaire en ligne sur le site internet de la Tempo Danse Academy. Les inscriptions en ligne sont gratuites. Les candidats inscrits en ligne sont prioritaires pour le passage lors des épreuves.

Les inscriptions sur place d'élève au tarif 5€ par personne, sous condition de disponibilité après le passage des inscrits en ligne.

Chaque candidat participant doit télécharger le présent document fixant les conditions générales de participations, le signer et le ramener IMPERATIVEMENT sur site le jour de leur épreuve, accompagné de l'autorisation parentale signée pour les mineurs. (A télécharger ici). En signant ce document, chaque candidat indique accepter les présentes conditions générales de participations sans réserves.

4. Communication

En signant les présentes conditions générales de participation, le candidat au concours « JUST DANCE 974 » chaque candidat participant consent à céder l'intégralité de ses droits à l'image à l'association Tempo Danse Academy pour les besoins de tournage liés à la manifestation VITADANSE 2017 et JUST DANCE 974, pour les 5 prochaines années (2017 à 2022

inclus) sans contrepartie d'aucune nature et sur tous supports, y compris numériques et réseaux sociaux, dans le respect de la dignité des personnes concernées uniquement dans le but d'illustrer et de promouvoir la danse, la manifestation JUSTE DANCE 974 et le Festival VITADANSE.

Chaque Participant consent à participer aux opérations de communication à venir (interviews, conférences de presse, reportage) dont l'objet est de promouvoir ces événements.

5. Responsabilité

Chaque participant est tenu par ses propres moyens sans pouvoir engager la responsabilité de l'association Tempo Danse Academy, de disposer d'une assurance civile personnelle à jour.

6. Réclamations

En cas de litige, le candidat s'engage à solliciter la direction de la Tempo Danse Academy en vue d'un règlement à l'amiable. En cas d'échec, tout contentieux juridique sera du ressort du Tribunal de Saint-Denis de La Réunion.

Je
soussigné
... reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de participation à « JUST DANCE 974 » et les accepter.

Fait à

Le

Signature
(Précédé de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)